

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2017

| | |
|---|----|
| Nombre de membres en exercice : | 14 |
| Nombre de membres présents : | 14 |
| Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : | 14 |

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles – MATHIEU Marie-Thérèse - MENIS Alexandre – MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel – MOULIN Martine - RANCON Raphaël - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric – SAMUEL Béatrice

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Comptes rendus des conseils municipaux des 8 et 22 septembre 2017

Monsieur le Maire fait lecture des comptes rendus des derniers conseils municipaux en date des 8 et 22 septembre 2017 et demande aux membres du Conseil de les approuver.

Comptes rendus approuvés à l'unanimité.

1^{ère} délibération : Décision modification n° 1 – Budget Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de réajuster les crédits budgétaires des opérations d'investissement pour le matériel de désherbage, l'adressage des rues, l'éclairage public, et d'ouvrir des crédits pour procéder au remboursement d'un dégrèvement de taxe d'urbanisme.

Proposition acceptée à l'unanimité.

2^e délibération : Créances irrécouvrables – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Direction Générale des Finances Publiques d'Yssingaux a transmis un état de taxes et produits irrécouvrables au titre de l'eau et de l'assainissement pour 2016 et 2017, pour un montant de 213 € TTC.

Ce dossier a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, ce qui entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de constater ces produits en créances irrécouvrables pour cette somme de 213 € TTC et de valider les écritures comptables qui s'imposent.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3^e délibération : Demande de versement du fonds de concours Ecole à la CCPM

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a mis en place, depuis 2015, un fonds de concours Ecole.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen départemental d'un élève est de 608 € par année scolaire et que la CCPM participe à hauteur de 50 % de ce coût.

La Commune doit, de ce fait, percevoir la somme de 11 248 € (304 € x 37 élèves en 2016-2017).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire le nécessaire pour percevoir cette somme.

Demande acceptée à l'unanimité.

4^e délibération : Autorisation d'engagement de dépenses pour fêtes, cérémonies et cadeaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de créer une ligne dans le budget qui permettra d'engager des dépenses pour fêtes, cérémonies et cadeaux.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5^e délibération : Diagnostic et schéma directeur d'eau potable :

- Résultat de la consultation

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il a sollicité l'aide des services du Département (SATEA) pour le diagnostic et le schéma directeur d'eau potable.

Cette étude est prévue sur une période de 10 mois et consiste à établir le relevé de tous les réseaux sur la commune avec photos et relevés géolocalisés.

Cette étude permet d'anticiper les futurs travaux ainsi que les travaux d'entretien, et d'établir une géolocalisation de tous les compteurs et vannes.

Cinq entreprises ont été consultées. Après ouverture des plis et vérification des offres, le cabinet BCM Montorier a été retenu pour un montant de 23 862 € TTC.

Demande approuvée à l'unanimité.

- Demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de cette étude, il est possible de bénéficier d'une subvention, à hauteur de 80 %, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 15 908 €. Le reste à charge de la Commune sera de 3 977 € HT.

Autorisation de demande approuvée à l'unanimité.

6^e délibération : Soutien du Conseil municipal à la motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France des 30 septembre et 1^{er} octobre derniers, et demande à ses membres de bien vouloir soutenir cette motion.

Demande approuvée à l'unanimité.